

b) Mesure

i. Le degré

Définition.

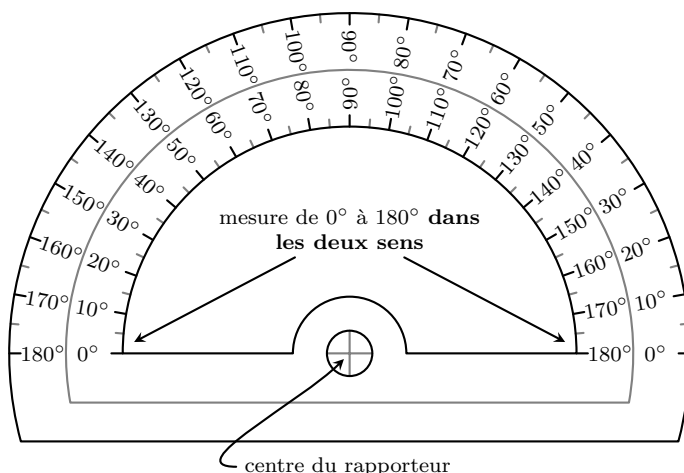
Le degré est l'unité d'angle notée « ° » avec laquelle l'angle droit mesure 90° .

Remarque.

On mesure les angles avec un rapporteur (rappel matériel : il faut avoir un rapporteur qui mesure de 0° à 180° . Si ça va jusqu'à 200 c'est très mal.)

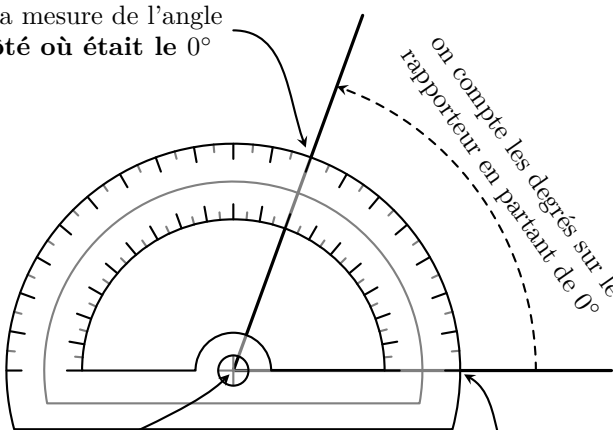
Matériel. *Ce point n'est pas à recopier dans le cours. C'est juste une remarque.*

Voici le genre de rapporteur qu'il est nécessaire d'avoir :



Exemples d'utilisation. *De même ici, on ne recopie pas, on essaie d'appliquer.*

on lit la mesure de l'angle du côté où était le 0°

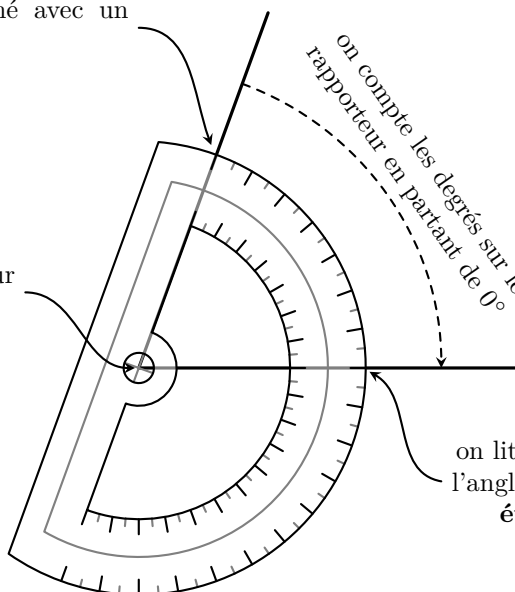


le centre du rapporteur sur le sommet de l'angle

le 0° est aligné avec un côté de l'angle

le 0° est aligné avec un côté de l'angle

le centre du rapporteur sur le sommet de l'angle



on lit la mesure de l'angle du côté où était le 0°

Exercices :
11, 13 p.224 ; 14, 15 p.225

ii. Natures d'angles

Définitions.

• Angle aigu : sa mesure est comprise entre 0° et 90° .



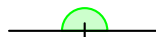
• Angle droit : sa mesure est égale à 90° .



• Angle obtus : sa mesure est entre 90° et 180° .



• Angle plat : sa mesure est égale à 180° .



• Angle nul : sa mesure est égale à 0° .



Exercices :
4, 6, 7 p.223 ; 12 p.224